

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 7 juillet 2022,

ACCÈS AUX SOINS DANS LE RHÔNE :

Création de la Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) du Grand Large

Ce jeudi 7 juillet 2022, l'Assurance Maladie du Rhône et l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes signent un Accord conventionnel interprofessionnel (ACI) avec la CPTS du Grand Large. Son objectif : favoriser l'accès aux soins des 62 755 habitants des 2 communes du territoire : Décines-Charpieu et Meyzieu. Elle entend également apporter une attention particulière aux publics les plus fragiles.

CPTS : un collectif de professionnels de santé au service des patients

Les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) sont des organisations portées par des professionnels de santé sur un territoire défini. Elles ont pour vocation d'apporter des réponses aux problématiques de santé de la population qu'elles recouvrent et aux besoins des professionnels de santé.

L'Assurance Maladie et l'Agence Régionale de Santé (ARS) accompagnent ces organisations et leur permettent, au travers de l'Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI), de bénéficier de financements significatifs pour les aider à déployer leurs actions.

La CPTS du Grand Large regroupe **55 professionnels** autour d'un projet de santé commun : médecins généralistes, médecins spécialistes, infirmiers libéraux, kinésithérapeutes, sages-femmes, orthophonistes, dentistes et pharmaciens.

La signature du contrat ACI ce jeudi 7 juillet aux côtés de la Caisse primaire d'Assurance Maladie du Rhône (CPAM) et de l'ARS, permet à la CPTS du Grand Large de mettre en œuvre son projet de santé. Elle peut bénéficier d'un financement annuel allant jusqu'à 210 000 € de la part de l'Assurance Maladie du Rhône et de 15 000 € de la part de l'ARS afin de structurer et mener ses actions.

Un projet de santé adapté aux besoins de la population

La CPTS du Grand Large couvre une population de **62 755 habitants** répartis sur **2 communes** situées dans la Métropole de Lyon, à l'Est de l'agglomération.

Pour construire un projet de santé adapté aux besoins de la population, la CPTS du Grand Large, accompagnée de la CPAM du Rhône et de l'ARS, a mené une étude approfondie de la situation démographique du territoire. Cette étude montre que le territoire a connu une forte évolution démographique sur les 50 dernières années (source INSEE) : +87% pour la commune de Décines (+15,4% de 2008 à 2018) ; +241% pour la commune de Meyzieu (+16% de 2008 à 2018). La **densité de population** y est **3 fois plus élevée** que sur l'ensemble du département, et 1,5 fois supérieure à celle de la commune de Lyon.

Le territoire du Grand Large comprend une population précaire nécessitant un accès aux soins renforcé. L'accès aux kinésithérapeutes et aux médecins généralistes reste problématique sur le territoire. Plus de **15 médecins ont plus de 60 ans**. Le taux d'exonérations au titre d'une Affection de Longue Durée (ALD) est plus élevé sur le territoire (23,3%) qu'au niveau départemental (+2,9%) et régional (+0,6%). On note une surreprésentation du diabète par rapport aux moyennes départementale, régionale et nationale.

En termes de prévention, les **taux de vaccination** contre la grippe saisonnière et de dépistage des cancers restent

faibles sur le territoire, au regard des moyennes départementales et régionales.

Ce constat permet à la CPTS de dresser 5 grandes missions à poursuivre sur son territoire.

1. Faciliter l'accès à un médecin traitant

Plus de **13 %** des patients de plus de 17 ans n'ont pas de médecin traitant sur le territoire de la CPTS du Grand Large (contre 11,4% dans le Rhône ou dans la Métropole de Lyon).

La CPTS entend mettre en place des **actions de recensement des médecins généralistes acceptant encore des nouveaux patients**. Elle souhaite s'articuler avec le Centre Médico-Psychologique (CMP) du secteur afin de permettre aux patients suivis de retrouver plus rapidement un médecin traitant. La CPTS compte également promouvoir les protocoles de coopération entre professionnels de santé afin de dégager du temps médical.

2. Améliorer l'accès à des soins non programmés

La CPTS du Grand Large entend mettre en place une organisation spécifique afin **d'améliorer la prise en charge des patients nécessitant des soins urgents non-vitaux**. Elle va travailler avec le Service d'accès aux soins du Rhône afin de définir conjointement les modalités d'orientation des patients du territoire vers les médecins ayant des créneaux identifiés.

La CPTS compte également développer les **téléconsultations accompagnées** au plus proche du patient dans le cadre du maintien à domicile des personnes âgées via la mise en place **de binômes infirmiers – médecins**.

3. Promouvoir les parcours patients et renforcer la coopération ville-hôpital

La CPTS se coordonne avec les hôpitaux afin **d'organiser les sorties d'hospitalisation des patients diabétiques**. Elle souhaite également travailler sur les **syndromes anxio-dépressifs** en lien avec les structures de référence et notamment le Centre Hospitalier Le Vinatier. Enfin, la CPTS souhaite améliorer la prise en charge des personnes âgées en améliorant **l'identification de la dépendance** et en développant des **réunions de concertation pluriprofessionnelles** autour du patient.

4. Développer des actions de prévention ciblées

La CPTS du Grand Large s'engage dans le champ de la **prévention**. Elle mène des actions en faveur des **dépistages des cancers**. Elle souhaite également **améliorer la couverture vaccinale** des patients du territoire. La CPTS s'adapte aux besoins de son territoire et va mettre en œuvre des actions de prévention ciblées pour les publics précaires, et notamment envers les mineurs non-accompagnés. Elle va aussi investir le champ de la prévention des maladies sexuellement transmissibles auprès des mineurs en lien avec les partenaires locaux (planning familial, médecine scolaire...).

5. Renforcer l'attractivité du territoire

La CPTS souhaite relever deux challenges : donner envie aux jeunes diplômés de s'installer et inciter les professionnels de santé déjà présents à rester exercer sur le territoire. Elle entend créer des liens forts avec les universités et instituts de formation afin d'augmenter le nombre de terrains de stages chez les professionnels de santé de la CPTS. La volonté des jeunes professionnels à ne plus exercer seuls conduit la CPTS à **promouvoir le développement des Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP)** sur son territoire.

« Nous avons créé cette CPTS car les deux communes de Décines et Meyzieu se situent dans une zone géographique cohérente, de part et d'autre de la Rocade Est. Elles comprennent un bassin de population dense, homogène, et concerné par les mêmes problématiques d'accès aux médecins traitants, aux soins non programmés et à la prévention. La CPTS du Grand Large a la particularité de s'appuyer sur des acteurs du médical et du social tels que les centres communaux d'action sociale des deux communes, les Centres de soins infirmiers d'AIVAD de Meyzieu et l'association Décines Santé Plus.

Les professionnels de santé adhérents à la CPTS sont prêts à s'investir et à partager leur vision autour de ce projet afin d'apporter des réponses concrètes aux problématiques de santé sur ces deux communes.

Le recrutement récent de deux ordonnateurs permet d'apporter une complémentarité entre le secteur médical et social. Cela va nous permettre de structurer, formaliser et suivre nos pistes d'actions afin de relever ce défi de santé publique sur notre territoire », précise Olivier Dazinieras, pharmacien et trésorier de la CPTS.

Contacts presse

Assurance Maladie Rhône – Sara Hussenbocus
07 64 00 92 63
presse.cpam-rhone@assurance-maladie.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr